

Appelés à tort frais de notaire, les frais d'achat d'un bien immobilier sont majoritairement composés de taxes collectées par le notaire pour le compte de l'Etat.

Vous trouverez à l'adresse ci-après un outil de calcul qui vous permet d'estimer rapidement et pour la plupart des situations le montant de ces frais d'acquisition immobiliers et de comprendre leur répartition entre les taxes pour l'Etat et la rémunération réelle du notaire.

Adresse : <https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-de-notaire>